

La lettre de la

Coordination des Fédérations et Associations Culturelles de la Région Ile-de-France

c/o Interfilm 22 rue des Cordelières 75013 Paris

cofacrif.asso@laposte.net - tel : 01 43 20 52 47 - fax : 01 43 20 52 55

Cofacrif

Avril-Mai-Juin 2014 ISSN : 2114-2491

Le mouvement associatif : une étape nouvelle

L'actualité politique particulièrement chargée au premier trimestre de cette année a en partie occulté un évènement pourtant important dans la vie associative : la signature de la charte des engagements réciproques entre l'Etat, le mouvement associatif et les collectivités territoriales. Signé le 14 février dernier, ce texte reprend et actualise la précédente charte, celle du gouvernement Jospin signée à l'occasion du centenaire de la vie associative. La différence essentielle entre ces deux documents est au niveau des signataires. En 2001 ont signé le premier ministre, les ministres concernés et les présidents des coordinations nationales représentatives de la vie associative. En 2014 les signataires sont le premier ministre, le mouvement associatif (ex.CPCA, voir page 2), l'Association des Régions de France, Les Maires des Grandes Villes, l'association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France, le Réseau Territorial pour une Economie Solidaire. Cela traduit incontestablement un changement dont certains se sont inquiétés se demandant si l'apparition des collectivités territoriales n'était pas un nouveau risque d'un certain désengagement de l'Etat. Cette inquiétude est-elle justifiée ? Il faut plutôt voir avec cette signature la prise en compte du rôle de plus en plus important joué par les collectivités territoriales. Cette charte se termine par la formule « chacune des étapes décrites pourra être amendée, complétée, adaptée aux secteurs et aux échelons territoriaux qui choisiront de décliner ce texte socle complétée, adaptée aux secteurs et aux échelons territoriaux qui choisiront de décliner ce texte socle ». C'est ce que nous avons décidé de faire en Ile de France. Nous publierons dans notre prochain numéro les propositions du Mouvement Associatif (ex CPCARIF) en Ile de France.

A l'occasion de la signature de la charte, la présidente du Mouvement Associatif Nadia Bellaoui a prononcé un discours, que nous avons pensé utile de reproduire ci-après :



Notre pays ne va pas bien. Les associations sont en première ligne pour observer et faire face aux inégalités et aux injustices les plus criantes. Elles sont là quand le décrochage scolaire ou la maladie remettent en cause toute une vie. Elles sont là quand un licenciement ou une séparation vous ruinent en même temps qu'ils vous isolent. Elles sont là pour aider vos enfants à grandir et vos parents à vieillir. Ce faisant, elles savent que, pour résister et se redresser, notre pays manque, surtout, cruellement, de confiance. Anxieux, sommé de réussir sa vie, l'individu contemporain ne craint rien plus que de dépendre d'un autre. Il est emporté dans une vie de compétition. Ce qui représente davantage de liberté et de choix pour quelques-uns, s'apparente à plus de servitudes et de frustrations pour les autres. Le mouvement associatif a les pieds sur terre. Le réalisme est notre culture. Et pourtant, il n'y a pas d'autre option que l'optimisme et la détermination dans l'engagement. [...] Monsieur le premier ministre, nous avons appris, ce matin, que vous aviez bien voulu faire de l'engagement associatif la grande cause nationale pour l'année 2014[...] Retrouver le sens du progrès, c'est d'abord une question de volonté. Nous connaissons les atouts de notre pays, qui sont nombreux. La France dispose d'infrastructures parmi les plus remarquables au monde. Même s'il produit trop d'inégalités et n'a pas su encore se refonder, notre système scolaire et universitaire conduit la plupart à un haut niveau de compétences. Même si elle doit gagner en efficacité, l'assurance maladie protège.

INTERVENTION DE NADIA BELLAOUI

(suite de la page 1)

Les associations aussi comptent parmi les ressources de notre pays. Avec leurs 16 millions de bénévoles, près de 2 millions d'emplois, majoritairement financés par les activités produites et non, comme on le dit trop souvent, par les subventions, un maillage territorial exceptionnel...La charte des engagements réciproques que nous avons l'honneur de signer aujourd'hui, leur accorde une reconnaissance attendue. Elle est le symbole d'une alliance à renouveler entre la puissance publique et cette société civile qui s'organise. L'implication des collectivités territoriales aux côtés de l'Etat est décisive. C'est évidemment sur le terrain, que tout se joue. [...] Car, cette fois-ci, nous devons passer à l'acte. Nous avons entendu le président de la république proposer un pacte de responsabilité. Les associations ne demandent qu'à prendre leur part, y compris sur le terrain du redressement économique. Les engagements réciproques, c'est ainsi que nous les concevons. Il y a encore des gisements inexploités d'emplois dans les associations. Avec 45000 emplois d'avenir créés en 2013, les associations ont heureusement su contribuer à l'effort en faveur des jeunes les moins qualifiés, mais les emplois d'avenir ne peuvent suffire à relancer la machine, grippée depuis 2010. Inventons ensemble, avec l'Etat et les collectivités, un programme d'aide à l'emploi spécialement pensé pour les associations, mêlant emploi peu qualifié, qualifié et apprentissage. Il ne fait pas de doute que les associations répondront présent. Encore faut-il rompre définitivement avec les stratégies absurdes telles que le recours généralisé aux marchés publics au nom de la sécurité juridique ou de la transparence. La commande publique se justifie pour des tâches standardisées, à l'initiative des collectivités, mais elle réduit les associations à des prestataires interchangeables, dans lesquels l'engagement des bénévoles s'éteint et l'innovation sociale n'a plus cours. Encore faut-il que la baisse du coût du travail souhaitée par votre gouvernement, monsieur le premier ministre, produise son plein effet dans les associations. Ce n'est pas le cas, aujourd'hui, avec le Crédit d'impôts compétitivité emploi [...] C'est dès demain qu'il nous faut donner vie à cette charte. Nous vous proposons de le faire en consacrant un volet du pacte de responsabilité aux associations. Quant à nous, nous saurons prendre des engagements fermes. »

DEUX ETUDES COMPLEMENTAIRES



Deux études viennent de paraître, l'une sur le poids économique direct de la culture, et l'autre sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales. Vous pouvez les consulter sur le site culturecommunication.gouv.fr. Vous en trouverez ci-après un bref survol :

Le poids économique direct de la culture par Yves Jauneau

En 2011, les branches culturelles ont produit 85 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 40 milliards. La production culturelle se partage entre une partie marchande et une partie non marchande, qui correspond aux coûts de production des administrations, établissements publics et associations dans le domaine culturel. Le poids économique direct de la culture a été de 2,2% en 2011. Depuis 2004, le poids économique direct en valeur de la culture est en recul : cela est dû au repli de l'activité dans certaines industries culturelles (édition, presse, disque). En 2011 l'audiovisuel concentre un quart de la valeur ajoutée culturelle. Le spectacle vivant et le patrimoine ont concentré respectivement 18% et 11% de la valeur ajoutée. La progression au cours des quinze dernières années de la part en valeur du spectacle vivant est principalement due à l'augmentation des prix dans cette branche.[...]

Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010 par J.C. Delavainquière, F. Tugores, N. Laroche, B. Jourdan

En 2010, les dépenses culturelles des collectivités territoriales se sont élevées à 7,6 milliards d'euros soit 118 euros par habitant. Les communes et leurs groupements assument près de trois quarts (73%) de ces dépenses, les départements 18% et les régions 9%...Par rapport à 2006, les dépenses culturelles territoriales ont progressé de près de 10%, soit 2,3% par an en France métropolitaine. [...] Le soutien à l'expression artistique et aux activités culturelles regroupe près de 60% des dépenses des communes et de leurs groupements. De plus, régions et départements se sont investis de manière croissante dans le patrimoine. Plus impliqué dans la gestion souvent directe de services et d'équipements culturels de proximité, le bloc communal consacre plus de la moitié de ses dépenses culturelles de fonctionnement à la rémunération des personnels, pour près de 2,5 milliard d'euros. Les subventions représentent plus de 80% des dépenses culturelles des régions. Elles soutiennent des bénéficiaires de droit privé, notamment associatifs, et l'effort d'investissement culturel des communes et de leurs groupements.

● LA CPCA A CHOISI DE CHANGER DE NOM

Elle en expose les raisons dans un texte dont vous trouverez ci-dessous un extrait du préambule :



*C'est lors de la dernière assemblée générale, puis du séminaire du 16 juin 2013, que la présidente de la CPCA Nationale a réaffirmé l'orientation en faveur d'une structuration renforcée et étendue de la CPCA en région. S'inscrivant au cœur de la refondation de 2012, ce chantier stratégique a pour corollaire de permettre la pleine participation des CPCA Régionales au processus délibératif de la CPCA, et à ses différents travaux, en vue de CPCA Régionales plus fortes pour une CPCA nationale forte. Une CPCA Nationale forte est à même de faciliter la consolidation et le développement du « **Mouvement Associatif** » en région, en s'appuyant sur un ensemble de chantiers nationaux et régionaux menés collectivement par l'ensemble des acteurs qui composent la CPCA : CPCAN, CPCAR et coordinations sectorielles, Groupements, Experts ... La nécessité de renforcer l'influence de la CPCA ne peut s'opérer qu'au seul échelon national. Elle ne doit pas non plus éluder l'enjeu d'une présence territoriale inégale, compte tenu de politiques inscrites sous le triple sceau de la décentralisation, de la « modernisation » de l'action publique et d'une répartition diminuée et changeante des ressources. Les contextes national et régionaux constitués de défis communs à relever à tous les échelons impliquent assurément une « mise à niveau » d'ensemble au plan politique comme au plan opérationnel. Cela signifie la recherche d'une cohérence dans nos positionnements et d'une plus forte cohésion dans l'affirmation de nos propositions alternatives, face aux politiques publiques et aux relations avec les autres acteurs de l'ESS, et au-delà. Les questions de la prise en compte de la vie associative, de l'engagement citoyen, du dialogue civil, comme de la formation, de l'accompagnement, ou encore des financements se posent en tous endroits mais s'illustrent et se négocient de manière différenciée selon les territoires, leurs acteurs, leurs ressources, leurs difficultés. Les spécificités, les projets, les actions, les compétences doivent donc être visibles.*

● LA COFAC VOUS INVITE A AVIGNON LE 11 ET LE 12 JUILLET

Après avoir contribué à la consultation sur l'Education Artistique et Culturelle (EAC) lancée par le Ministère de la Culture et de la Communication, la COFAC a mis en place en 2013 un échange avec ses fédérations-adhérentes afin de participer à la construction d'une politique publique de l'EAC pour tous et pour tous les temps.

La 2^{ème} Université d'été en Avignon connaîtra deux temps forts, les 11 et 12 juillet, dans ce haut lieu de la vie culturelle et théâtrale internationale :



Le 11 juillet matin et après-midi au Centre des Congrès du Palais des Papes : une journée ouverte au public consacrée à la contribution des associations aux parcours d'éducation artistique et d'action culturelle des personnes tout au long de la vie autour de deux focus :

- un focus sur les expériences sur les territoires en action ou en gestation de parcours culturels ;
- un focus sur la contribution des associations culturelles patrimoniales à l'éducation artistique et l'action culturelle.

Le 12 juillet matin à la Maison Jean Vilar : une rencontre publique intitulée "Pratiques amateurs dans le spectacle vivant : état des lieux", pour présenter les travaux de la COFAC et de ses membres sur les pratiques amateurs dans le spectacle vivant.

Entrée libre, réservation recommandée pour la journée du 11 juillet.

Programme détaillé disponible en juin.

Présentations et nouvelles des fédérations

FANFARES CFBF



La confédération Française des batteries et Fanfares groupe toutes formations d'instruments à sons naturel qu'elle aide à grandir et à se développer, à se perfectionner techniquement et à progresser moralement. La CFBF contribue à faire rencontrer d'autres groupes françaises et étrangers, à confronter leur expériences, leurs réussites et échecs, tout en proposant des formations ainsi qu'un accompagnement dans l'administration, la production et la diffusion. La CFBF veut aussi promouvoir dans l'opinion une forme d'expression musicale authentiquement populaire et les orchestres qui la défendent. Elle s'est organisée en fédérations régionales (au nombre de 13 actuellement) qui touchent 450 groupes représentant 10000 adhérents individuels.

TERRITOIRES ET CINEMA

LA ROCHELLE

TERRITOIRES & CINEMA



**Vendredi 4 et
samedi 5 juillet
2014**

Nous souhaitons
cette année

poursuivre notre réflexion sur deux thèmes :

Cinéma et Francophonie

En prenant comme exemple un film francophone de la programmation du festival nous inviterons des spécialistes de ces questions pour évoquer la place et le rôle de la langue française dans la création cinématographique. Nous interrogerons des responsables de festivals de cinéma francophone sur la dimension culturelle mais aussi sur la dimension économique de ces enjeux.

● **Cinéma et égalité des Territoires**

Depuis les origines de Territoires et Cinéma - c'est-à-dire lors de la création de *Villes et Cinémas* - nous poursuivons le même objectif : permettre au plus grand nombre possible d'habitants d'assister à des séances de cinéma, bien sûr pour leur permettre d'accéder à une source essentielle de divertissement et de culture, mais surtout parce que le cinéma, comme le théâtre et les autres formes de spectacle vivant est un art collectif destiné à un public le plus divers possible. S'il n'est pas montré dans une salle devant des spectateurs un film perd une partie de sa valeur.

Rendez-vous donc les 4 et 5 juillet !

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT / SPECTACLES A SAVOURER



Diffusion en région Ile de France de spectacles sélectionnés pour le jeune public. En

prélude à la parution de ce répertoire (2014-2015) d'une trentaine de compagnies, la Ligue organise du 20 au 23 mai à 10h et 15h des représentations publiques de 8 spectacles et le 21 mai à 14h30 une rencontre professionnelle au Théâtre Berthelot, Métro Croix de Chavaux à Montreuil (93). Pour en savoir plus et assister à certaines représentations, prendre contact avec Benjamin Cailloux (tél. 0169 360816, mail culturel@ligue91.org).

Michel Bourguignon vous rappelle que le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de l'Engagement associatif décerne des Médailles honorifiques de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif. L'instruction du 20 janvier rappelle la part nouvellement accordée à l'engagement associatif : « reconnaître l'engagement bénévole pour des personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service général. » Ancienneté nécessaire : médaille de bronze : 6 ans, argent : 10 ans (dont 4 en bronze), or : 15 ans (dont 5 en argent). Il y a deux promotions par an, le 1^{er} janvier et le 14 juillet. Le dossier à remplir se trouve sur le site de la Cofacrif : www.cofacrif.fr. Eventuellement renseignements, conseils auprès de Michel Bourguignon, tél. 0148 47 20 40

A CŒUR JOIE



Fondée il y a plus de 65 ans, l'association *A cœur joie* met en réseau aujourd'hui en

France plus de 500 chorales, 600 chefs de chœur et 15 000 choristes. Des nombreuses activités sont organisées en proximité par les pôles et territoires. Pour plus d'infos Pole A Cœur Joie IDF : jacques.busnel@wanadoo.fr

Concert Cœurs en chœurs:

28 juin 2014 à Puteaux (92)

50 instrumentalistes et 250 choristes dont 120 chanteurs atteints de handicap divers. Directeur artistique : Pierre Calmelet. Contact : micha.stafford@gmail.com

Académie d'été de chant choral à Vaison-La-Romaine, du 19 au 27 juillet 2014. Pour plus d'infos : www.choralies.org/academie-dete